

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2013/5-FO
Mars 2013

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
FAO, 00153 Rome (Italie)

OBJET: **Distribution du rapport de la vingt-troisième session du Comité du Codex sur
les graisses et les huiles (REP13/FO)**

Le rapport de la vingt-troisième session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-sixième session qui se tiendra à Rome (Italie) du 1^{er} au 5 juillet 2013.

QUESTIONS À SOUMETTRE À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-SIXIÈME SESSION POUR ADOPTION:

Avant-projet de normes régionales à l'étape 5/8 de la procédure

1. Avant-projet d'amendement aux paramètres de l'huile de son de riz dans la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (par. 89, Annexe III)

Autres amendements apportés aux normes

2. Amendements aux *Normes pour les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles* (CODEX STAN 19-1981), *pour les graisses animales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 211-1999) et *pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CODEX STAN 33-1981) (par. 29 à 34, Annexe II)

3. Amendements aux listes de cargaisons précédentes acceptables dans le *Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac* (CAC/RCP 36-1987) (par. 22 à 24)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant formuler des observations sur les documents susmentionnés doivent le faire par écrit, conformément au guide pour l'examen des normes à l'étape 8 et à l'étape 5/8 (Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius) à l'adresse ci-dessus avant le **15 mai 2013**.